DEPARTEMENT DE LA HAUTE-LOIRE

COMMUNE DE LE-MAS-DE-TENCE (43190)

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 NOVEMBRE 2026

PRESENTS : POCHELON Cyril – RECHATIN Fabienne - SANTACREUX Jean-Charles – BROUSSARD Françoise - GIRARD Nicolas - GIRY Patricia – DELHOMME Loïc– VIVAT Bernard - LAMONOCA Anne-Marie – DELORME Joël
ABSENTE EXCUSÉE : ROSSET Céline

M. Loïc Delhomme a été nommé secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal approuve le compte-rendu de la séance du 07 octobre 2026 et prend les délibérations ci-dessous :

DCM 2026/34
OBJET : CONDITIONS ET TARIFS DE LOCATION DE LA SALLE SOUS LA MAIRIE

Le maire explique qu'il est nécessaire de discuter des différents usages et conditions de location de la salle sous la mairie car ils ne sont pas clairement définis.

- Seul le prêt aux particuliers pour un usage privé est payant (ménage à la charge des usagers) :
  Les tarifs votés par délibération n°2022/31 en date du 9 novembre 2022 restent inchangés.
  - Location 1 jour ouvré (lundi à vendredi) : 60 €
  - Forfait 2 jours week-end (du vendredi 18h au lundi 9h) : 80 €
  - Forfait 3 jours week-end (du jeudi 18h au lundi 9h) : 100 €
  - Caution 100 €

- La salle est mise à disposition gracieusement (ménage à la charge des usagers) pour tout autre usage, dès lors qu'il est ouvert à tous les publics et aux habitants de la commune :
  - aux associations communales et extérieures
  - aux familles lors de cérémonies religieuses et inhumations sur la commune
  - aux habitants de la commune pour qu'ils se retrouvent lors de différentes animations : cartes, chorale, messe, café, club de patois…

DCM 2026/35
OBJET : REGULARISATION - DENOMINATION ET NUMEROTATION CHEMIN ET IMPASSE DU GARAY

Le Maire informe le conseil municipal que suite à la dénomination et numérotation des rues par délibération DCM n°2019-22 en date du 5 avril 2019, une confusion a été commise concernant les familles Abrial résidant distinctivement Impasse du Garay et Chemin du Garay. Le panneau Chemin du Garay n'a pas été installé, le n°35 n'a pas été fourni ; enfin les n° 35 et 45 ont été inversés entre ces deux familles. Il convient de régulariser la dénomination et la numérotation de ces deux voies afin de pallier cette erreur et que lesdits habitants bénéficient des tous les services sans encombre.

DCM 2026/36-37 et 38
OBJET : CONVENTIONS D'ADHESION PROPOSEES PAR LE CDG43

Au 31 décembre 2026, plusieurs conventions signées entre le CDG43 qui nous assistent au quotidien et la commune arrivent à leur terme.

Le Conseil municipal décide de renouveler les 3 conventions ci-dessous et d'autoriser le maire à les signer

- La convention Santé au Travail et prévention
- La convention Assistance progiciels et Dématérialisation des procédures
- La convention Médiation

☏ : 04.71.59.86.97 - ✉ 44, rue des écoles – 43190 LE MAS-DE-TENCE
e.mail : mairie.lemasdetence@wanadoo.fr

Questions diverses :

- Les élus vont rencontrer prochainement le président de la Ligue de Protection des oiseaux (LPO) Auvergne Rhône Alpes afin de voir ce qu'il serait possible de faire sur notre commune. Parmi les pistes envisagées : l'installation de nichoirs sur un sentier de randonnée afin d'ajouter un attrait supplémentaire, voire la création d'un refuge.

- L'Office National des Forêts (ONF) demande à la commune de se prononcer suite à la proposition de plusieurs coupes en 2027. Les élus manquent d'informations et souhaitent demander leur avis aux ayants droit avant de délibérer. Une rencontre avec notre technicienne référente aura certainement lieu.

- La question du déneigement est toujours discutée. L'équipe municipale cherche du matériel d'occasion à acquérir afin d'équiper la commune (étrave et saleuse).

- Une élue a participé à la visite de la zone humide sur la commune de Chenereilles, qui, épaulée par l'EPAGE Loire-Lignon, a mené d'importants travaux de renaturation. D'autres aménagements sont à étudier à Plantespinat, au Crouzet avec l'EPAGE. D'autres lieux pourraient en profiter, à voir…

- La prévoyance complémentaire qui couvre les risques d'arrêt de travail, d'invalidité et de décès est pour le moment optionnelle. Deux décrets publiés en octobre 2026 encadrent la mise en place progressive d'un contrat collectif de prévoyance obligatoire pour les agents territoriaux dont l'entrée en vigueur générale est fixée au 1er janvier 2029.

- Les réserves sur le chantier de revitalisation étant levées, les élus décident de payer les dernières factures ce qui permettra de demander le versement des subventions et de pouvoir commencer à rembourser les 2 prêts liés à ces travaux. Suite à une rencontre avec Mme Ouillon-Pellissier (Conseillère régionale pour la Haute-Loire) et l'entreprise Colas, aucune solution réellement satisfaisante n'a été trouvée. L'entreprise propose de demander au Département d'installer des grilles pour récolter l'eau qui descend de la route afin de limiter le ravinement. Il a également été proposé d'enherber la bande le long de la route afin de la stabiliser. Quoi qu'il soit choisi rien ne peut être fait pendant l'hiver ce qui laisse le temps d'étudier plus en détail.

- Organisation de la cérémonie de l'Armistice qui aura lieu le dimanche 15 novembre à partir de 9h. Lecture du texte officiel par les Anciens Combattants et lecture d'un texte par des enfants du village.

- Le goûter des aînés aura lieu le vendredi 11 décembre et sera l'occasion de partager un moment sympathique lors de la distribution des colis.

- Programme de la fête de Noël, le samedi 12 décembre :
  16h30 : spectacle - 17h30 : Retraite aux flambeaux, suivie d'un goûter/apéritif en musique